



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 46 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, 19 JUILLET.

M. et M<sup>me</sup> de Bériot (Malibran se sont embarqués pour Anvers, dimanche dernier. Le duc Ch. de Brunswick et plusieurs autres amateurs distingués de spectacle ont assisté à leur embarquement. M<sup>me</sup> la duchesse de St-Albans a été rendre visite à la célèbre cantatrice et lui a fait cadeau d'un superbe mouchoir et d'un flacon.

Parmi les objets laissés par le docteur O'Meara et qui doivent être vendus, on remarque un magnifique sabre ture que portait Napoléon en Egypte, cinq cuillères d'argent, cinq fourchettes et six cuillères à thé dont Napoléon se servait ordinairement à Sainte-Hélène; un modèle parfait en bronze de la fauaise Colonne Vendôme, donné au docteur par la princesse Caroline; quelques lignes adressées par Napoléon au prince Eugène, et portées de Sainte-Hélène par O'Meara; quelques boucles de cheveux de Napoléon, un anneau pontifical du cardinal Fesch, une dent de Napoléon arrachée par O'Meara à Sainte-Hélène et l'instrument avec lequel il l'a arrachée, etc.

Aux assises de New-York de jeudi dernier, pendant l'interrogatoire d'un témoin dans une cause criminelle, un énorme chat, dans un état de fureur, s'élança du sein de la foule sur la table des avocats, sauta de là sur le banc de l'accusé et après avoir tenté de rendre visite aux jurés, il fit une descente rapide sur la tête de l'éloquent défenseur, dont il marqua le front avec ses griffes. Cet outrage devint le signal d'un mouvement général parmi le barreau. L'insolent matou, n'ayant égard ni aux dignités ni au decorum des membres de la cour s'élança de nouveau sur les pièces du procès qui étaient sur la table, et après avoir tout bouleversé, il quitta immédiatement la cour. Les débats furent interrompus pendant quelque temps, le savant juge et toute la cour étaient pris d'un rire convulsif et l'on ne vit jamais un tribunal criminel de si bonne humeur.

A Londres, on va construire, sous la direction de M. Green, un ballon assez grand pour pouvoir contenir dix personnes. Les pièces de soie dont il sera formé ont près de 100 pieds de long, 5 pieds de large au centre et se terminent presque en pointe à leurs extrémités. Quand il sera fini, le ballon aura 70 pieds de haut. Le filet qui l'enveloppera pèse 300 livres; et tout l'appareil, non compris le gaz, le lest et les voyageurs, pèsera environ 700 livres: le gaz, en pèsera environ 2,000. La machine sera finie dans quelques semaines, et le ballon partira de Vauxhall-Gardens.

### FRANCE. — PARIS, 20 JUILLET.

M. de Talleyrand a dû arriver cette nuit à Paris. Son Exc. vient d'acheter un des plus précieux hôtels de Versailles, et se dispose, dit-elle, à y finir ses jours non loin du musée historique.

Un correspondant du *National* lui écrit de Londres que la pétition en faveur de M. Beaumont sera présentée au parlement par M. O'Connell et le colonel Thompson, mais que le ministère la repoussera avec énergie. Nous avons ap-

### DE LA BELGIQUE.

PENDANT LES ANNÉES 1791 à 1795.

(Suite et fin.)

Nous avons vu quelle était au commencement de 1791, la position du gouvernement autrichien à l'égard des deux partis qui divisaient la Belgique; il conviendrait d'avoir aussi une idée exacte de ses relations avec les puissances étrangères.

La révolution belge était survenue au moment où l'Autriche, entraînée par la Russie dans une guerre impolitique avec la Turquie, avait écarté ses projets les craintes de l'Angleterre et de la Prusse. L'Angleterre redoutait, comme elle le fait encore, la prépondérance de la Russie dans l'Orient; la Prusse, l'augmentation de la puissance de l'Autriche, sa rivalité en Allemagne. Toutes deux disposaient de la Hollande ou plutôt de la cour du Stathouder, dont les gouverneurs généraux s'étaient attiré l'inimitié, par l'appui accordé, en 1787, aux patriotes hollandais. Dans le but d'opérer une diversion en faveur de la Porte, ces trois puissances, réunies par une communauté d'intérêts, cherchèrent à créer des embarras aux deux cours impériales; elles soulevèrent contre Catherine II la Suède et la Pologne, et pour occuper les forces de Joseph II, elles fomentèrent la révolution en Belgique et les troubles en Hongrie. Les choses en vinrent même à ce point, que le successeur du grand Frédéric se prépara sérieusement à secourir les efforts de Gustave III. L'année 1790 ne semblait pouvoir s'écouler sans un embrasement général.

La situation de la France en décida autrement, et l'intention de révolutionner l'Europe, que manifestait hautement le parti républicain dont l'influence croissait avec les pertes de la cour, tourna vers un autre point l'attention des puissances du Nord. Elles sentirent la nécessité de se réunir dès lors contre l'ennemi commun, et la Russie seule continua quelques mois encore ses hostilités contre la Turquie. Léopold exploitait adroitement ces craintes, fit des concessions peu importantes, accepta avec la Porte un armistice converti bientôt après en traité de paix, et parvint ainsi à se tirer avec honneur de la situation embarrassante où l'avaient jeté les projets ambitieux de son frère, et à obtenir l'abandon, en sa faveur, des patriotes de la Belgique. De légères défiances, légitimées par les événements des dernières années, survinrent à cette réconciliation, mais ne tardèrent pas à disparaître.

De ce côté, le gouvernement autrichien n'avait donc rien à redouter; du côté de la France, il n'en était pas de même.

Léopold n'était pas ennemi de réformes modérées. Lui-même, par exemple, engagea plus tard Louis XVI à accepter la constitution que l'Assemblée nationale présentait à sa sanction avant de se séparer; il

pris par un correspondant plus sûr que celui du *National*, que les discours prononcés dans ce club anarchique où on a fait l'apologie des assassins et d'Alibaut en particulier, ont produit un inexprimable sentiment de dégoût et d'honneur en Angleterre, et ce sentiment unanime chez les honnêtes gens suffirait pour déconsidérer la pétition venue d'une telle source sans que le ministère eût besoin de la repousser énergiquement. Les clubistes de *Croi and anchor* ont perdu la cause de leur protégé en l'associant à celle des assassins et des régicides.

On écrit de Prague, 12 juillet: Charles X est arrivé hier ici et est descendu au *Cheval noir*, il a continué sa route aujourd'hui. Le duc d'Angoulême et le duc de Blacas sont allés à sa rencontre. Le départ de la famille Bourbon pour Gratz est contraincé, du moins toutes les personnes de la suite de Charles X ont reçu l'ordre de rester où elles sont et d'attendre des instructions ultérieures. Le roi veut se rendre dans la Bohême méridionale, ensuite il retournera à Teplitz après le départ du roi de Prusse, et après le couronnement de l'empereur, il rentrera à Prague.

Un événement affreux vient de jeter la consternation dans la ville de Poligny, département de Jura. Le 11 de ce mois, le sieur Donneux, âgé de 26 ans, fils du juge-de-peace de ce lieu, a tiré presque à bout portant un coup de pistolet à son père; la balle a pénétré dans la bouche, a macéré les deux lèvres, coupé le bout de la langue, brisé quatre dents, et est sortie au-dessous de l'oreille. Cette blessure n'est heureusement pas mortelle. Le coupable, arrêté dans sa fuite par la gendarmerie, a été trouvé nanti d'un pistolet, d'un poignard et de munitions. Il est sous la main de la justice. L'esprit d'intérêt et de jalousie envers son frère aîné paraît l'avoir porté à cette horrible action.

D'après des nouvelles de Dantzick du 2 juillet, on y avait mis en vigueur les dispositions d'après lesquelles les droits établis sur les vaisseaux hollandais sont augmentés, de sorte que chaque vaisseau de cette nation devra payer, indépendamment du droit de tonnage, 1 th. de droit de pavillon, 9 silb. g. de droit de port, et pour les vaisseaux en charge 12 silb. g. de droit de pilotage par last.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les dernières nouvelles reçues de Madrid sont du 12 juillet. Les opérations électorales devaient commencer le lendemain, et l'autorité avait pris toutes ses mesures, dans la crainte qu'elles ne donnassent lieu à des troubles.

Malgré quelques succès remportés de côté et d'autre sur les factieux, le Bas-Aragon et Valence sont toujours désolés et ravagés par des bandes qui ont reçu depuis deux mois une organisation redoutable, et qui échappent aux poursuites des généraux de la reine.

L'entrée du chef carliste Gomez en Galice n'était pas connue ou n'était pas publiée le 12, à Madrid; mais on savait qu'il était parvenu jusqu'à Oviédo, et qu'il avait occupé la ville quelques heures sans éprouver de résistance. On espérait

encore que l'ordre triompherait de l'anarchie, et ses opinions connues lui procuraient au moins quelques amis dans les rangs des révolutionnaires modérés. Moins heureux, notre pays n'avait, comme je l'ai dit, rencontré auprès d'aucun parti une véritable sympathie pour ses intérêts. Le sentiment de catholicité, l'un des caractères particuliers de la révolution belge, était tourné par tous en dérision.

Les royalistes qui faisaient de la religion métier et marchandise, la prêchant sans y croire après en avoir eux-mêmes provoqué la ruine, auraient pu, uniquement par spéculation, prêter au Congrès une main secourable, si ce n'eût été approuver ce qu'ils appelaient la révolte contre l'autorité légitime du souverain.

Quant aux révolutionnaires, ils se partageaient en deux camps; d'une part, les partisans de la monarchie constitutionnelle, de l'autre, ceux de la république. L'intérêt des uns et des autres semblait être de faire fléchir leur antipathie religieuse devant un principe commun à défendre (1). Il n'en fut rien chez les premiers; l'espoir de se concilier les souverains de l'Europe les porta à refuser tout secours à la Belgique, et les propositions de Lafayette, leur organe en cette occasion, furent avortées des démarches du Congrès. Le but des seconds était au contraire d'allumer une conflagration dont ils attendaient la chute du pouvoir monarchique, et ils se montrèrent par esprit d'opposition dévoués à une cause qui était la leur en définitive, quoique les résultats obtenus dans les deux pays fussent tout à fait différents.

Les discussions dont le club des jacobins, où le nombre des *Mor-nar-chiens* était grand encore, fut le théâtre peu de jours avant la rentrée des Autrichiens en Belgique, prouvent combien était vive la méintelligence sur ce point. Attaqué violemment par les Vonckistes, le Congrès n'y avait trouvé de défenseurs que parmi les démocrates.

La presse périodique reflétait avec fidélité les opinions de différents partis à notre égard. Tandis que les *Actes des apôtres* de Rivalot nous lançaient leurs lardons aristocratiques, que le *Moniteur* de Panckoupe faisait ouvertement des vœux pour le succès des armes de l'empereur, et ne nous accordait de douces paroles qu'au moment où ses patrons sentaient quelle faute ils avaient commise en laissant établir un cordon militaire destiné à empêcher l'exportation de la *maladie française*, nous n'étions soutenus que par les ultra-révolutionnaires. Carra dans ses *Annales patriotiques et littéraires*, Prudhomme

(1) Le journal de Prud'homme portait l'épigraphie suivante: *Les grands ne nous paraissent grands, que parce que nous sommes à genoux.... Levons-nous.*

encore cependant que les généraux Espartero et Manso l'arrêteraient dans sa marche.

Les correspondances de Lisbonne, arrivées par la voie de l'Espagne, parlent de quelques renouemens miguélistes dans les provinces. Ils se rattachent sans doute à l'expédition de Gomez dans la Galice.

On lit dans le *Journal de Paris*: La division carliste, commandée par le général Gomez, est entrée le 6 à Oviédo où elle a levé une forte contribution. Elle en est partie le 7, se dirigeant sur la Galice.

Le général Espartero et le général Manso, venant, le premier des provinces basques, le second de la Vieille-Castille, sont arrivés à Oviédo le lendemain du jour où les carlistes avaient quitté cette place. Espartero s'est mis avec 12 bataillons à la poursuite de Gomez, qui avait à traverser plusieurs rivières non guéables avant de pénétrer en Galice et qui d'ailleurs aura trouvé, à ce qu'on assure, sur la frontière de cette province, un corps de troupes disposé à lui disputer le passage.

La brigade portugaise, formant la réserve des troupes de la reine, est entrée le 6 à Léon.

Le général en chef Cordova est arrivé le 15 à Vittoria. Il a dirigé sur Logrono quatre bataillons chargés de poursuivre une division carliste qui, le même jour, a envahi la province de Soria.

Le 9 de ce mois, les généraux Christinos Rotten et Montes, se sont mis en marche de Gaspé et de Castel Terrano avec 10 à 12,000 hommes qu'ils ont pu réunir pour le Haut-Aragon, laissant ainsi au pouvoir des carlistes toute la partie basse de cette province. La cause de ce mouvement est la désertion qui commençait à se manifester d'une manière alarmante. Le chef carliste Quilez se trouvait le même jour à Médiana, à 4 lieues de Saragosse avec 6,000 fantassins et 300 hommes de cavalerie. A la même date, 800 cavaliers, Cabrera avec 10,000 hommes d'infanterie et 800 cavaliers était à Gaudaza.

### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux*:

L'union conjugale est pour les uns un doux servage, pour les autres une dure servitude, mais une servitude éternelle et non de celles que le temps permet de rompre et de prescrire.

Voilà pourtant un mari qui prétend assimiler l'obligation que lui impose la loi de recevoir sa femme à une servitude apparente et continue, soumise à la prescription trentenaire.

Trois ans à peine s'étaient écoulés depuis le mariage des sieur et dame M..., traiteurs-restaurateurs, à Paris, lorsque le mari disparut; et, depuis, plus de trente années ont passé sur la tête des époux. Enfin, en 1835, la dame M... se disposa à faire déclarer l'absence de son mari; mais préalablement elle a recours aux *Petites Affiches*, ce répertoire général des objets perdus; et de nombreuses insertions invitent les personnes qui auront trouvé M. M..., à le ra-

dans ses *Révolutions de Paris* (1), et surtout Camille Desmoulin dans ses *Révolutions de France et de Brabant* avaient plusieurs fois chaleureusement plaidé notre cause.

Quoique hérissee de préjugés et erronée sous plus d'un rapport, leur opinion n'en mérite pas moins d'être connue; voici des extraits d'un article que Camille Desmoulin, le procureur général de la lanterne (2), fit paraître peu de temps avant la restauration (3):

C'est dommage que ces prêtres gâtent si fort la révolution du Brabant. On ne peut s'empêcher d'admirer le courage avec lequel les Belges, en voulant conserver les capuchons de leurs moines, veulent aussi conserver la liberté. A l'exemple des braves Liégeois, les Belges ont reconnu que les nations qui avaient une fois recouvré leur liberté, devaient vivre libres ou mourir. J'ai cessé de parler du Brabant, parce que les moines, me regardant comme un excommunié, avaient cessé toute correspondance avec moi, et que je me suis défilé, d'un autre côté, des nouvelles qui me venaient du parti démocrate de ce pays là, en voyant ce parti appuyé et prôné par tous les aristocrates et les ministériels de France... La plupart des écrivains périodiques, même patriotes, se sont plu à décrier cette révolution, à exagérer les pertes du Congrès, à le tourner en ridicule. On peut en excuser quelque-uns d'avoir partagé l'erreur des Vonckistes; mais qu'il est méprisable l'écrivain français qui dit (voyez les nos 159 et 161 du *Moniteur*, que puisse le peuple belge ne veut pas se soumettre au roi de Hongrie, la dévastation est permise à celui-ci, pour faire un exemple terrible de ce que peuvent la justice et la colère des rois, et pour effrayer les peuples qui seraient tentés d'imiter les Belges (4)... Dans les années les plus glorieuses pour le peuple français, ce sera une grande tâche que nous ayons, je ne dis pas laissé opprimer les Belges et les Liégeois (ils ne seront point opprimés, ils ne seront point vaincus), mais de ne pas les avoir secourus, et de les avoir laissés seuls élever un boulevard à notre liberté de ce côté-là et le cimenter de tant de sang sans les avoir secourus. Ne nous vantons plus de notre titre de citoyens français, c'est de celui de citoyen liégeois que je serais glorieux en ce moment....

(1) De Pradt dans sa brochure: *De la Belgique depuis 1789 jusqu'en 1794*, n'est pas de ce sentiment; il croit qu'en agissant autrement qu'elle ne l'a fait l'assemblée nationale eût commise une grande faute.

(2) Je dois dire que je n'ai pas trouvé dans les numéros du *Moniteur*, cités par Cam. Desmoulin, les passages qu'il signale. Toutefois, ils sont écrits dans l'esprit de ce journal.

(3) C'est la qualification que Camille Desmoulin s'était donnée lui-même.

(4) *Révolutions de France et de Brabant*, 5<sup>e</sup> n<sup>o</sup> (novembre 1790).

mener, sous la promesse et sans doute d'une récompense honnête.

En effet M. M... est retrouvé; sa femme court au-devant de lui, elle va lui faire hommage d'une tendresse vive et pure dont le temps même n'a point amorti les feux; mais elle ne reçoit en retour que froideur et dédain.

Justement indignée d'un tel procédé, la dame M... appelle la justice à son secours. Après une sommation restée infructueuse, elle provoque sa séparation de corps; avant d'y faire droit, le tribunal ordonne qu'un huissier se transportera auprès du sieur M... pour constater les motifs de son refus; et, ainsi interpellé, le sieur M... déclare que sa femme ayant été éloignée de lui pendant plus de trente ans, il a prescrit l'obligation de la recevoir.

La 3<sup>e</sup> chambre, à laquelle ce moyen était proposé sérieusement, a, par l'organe de son président, invité l'avocat du sieur M... à l'éclaircir sur son erreur de droit, et remis la cause, pour lui laisser la facilité de faire connaître les raisons valables, s'il en a, qui l'empêchent de recevoir sa femme. Il en faudra peu, sans doute, pour déterminer le tribunal à sanctionner une séparation qui en fait, dure depuis tant d'années. Mais que les maris se tiennent pour bien et dument avertis que les devoirs du mariage sont imprescriptibles.

Un gendarme de Vincennes. — Il y a le brigadier de notre brigade, donc qui est Vincennes, qui tient beaucoup la main aux affaires d'honneur pour qu'il ne s'en passe pas dans notre bois. Il dit comme ça que ça blesse la morale et la religion, et que la gendarmerie doit l'empêcher, ce qui fait qu'il nous envoie fréquemment nous promener dans le bois pour dénicher les batailleurs. Le 13 de juin, sachant que deux particuliers s'étaient donné rendez-vous à la porte Saint-Mandé pour s'allonger sur l'herbe, le brigadier nous y a envoyés en surveillance, mais nous avons eu beau surveiller une heure, deux heures et trois heures, nous n'avons rien aperçu.

En nous revenant par le bois, nous avons découvert un petit monsieur qui nous faisait l'effet de sortir du lit où il avait passé la nuit sur la pelouse, car il se frottait les yeux, se tirait les bras et s'épluchait les cheveux comme un homme qui se réveille. Ça nous a donné du louche, et moi-même j'ai interrogé ce personnage, en lui demandant ses nom, qualité, profession et demeure. Il m'a répondu en baillant qu'il était un homme connu, établi et patenté, qu'il était chiffonnier à Paris et avoat du 12<sup>e</sup> arrondissement. Cette réponse me paraissant évaporée, et croyant que monsieur pourrait bien être un être dangereux à la société de la commune ou un libelliste, je l'ai arrêté et l'ai conduit devant les autorités qui, ne se trouvant pas chez elles, me forcèrent de conduire monsieur en prison où il m'a dit que j'avais abusé de mon pouvoir comme Charles X, et que je perdrais ma place comme lui; il a ajouté différentes petites expressions de canaille, de brigand, qui m'ont fait présumer que ce monsieur voulait faire une mauvaise fin.

Cette déposition est confirmée par le camarade du gendarme, et le prévenu condamné à 30 fr. d'amende. (Le Droit.)

BELGIQUE.

Bruxelles, 21 juillet (trois heures). — La baisse de Paris, quoique très-forte, a exercé une faible influence sur nos cours; la fermeté d'Amsterdam, et à ce que l'on dit, un mieux à Londres, ont arrêté la dépréciation. La dette active espagnole trouvait de bons acheteurs à 38 5/8, il a été fait 38 3/4.

Après la cote, il reste 38 1/2 argent, 5/8 papier. On dit qu'il est arrivé ce matin un peloton d'artilleurs à cheval hollandais, composé de seize hommes équipés et montés. Ces déserteurs ont causé une vive sensation aux personnes chez lesquelles ils ont été logés.

Amsterdam, 20 juillet. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 3/16 3/8, 5 p. c. 103 1/16 1/8, billets de chance 24 1/2 5/8, syndicat 98 1/8, société de commerce 182 1/2 183 1/4 183; Ardoin pièces de 85 liv. 38 3/4 39 1/16, grosses pièces 38 1/8 3/8, passive, 12 1/2, Brésiliens 88 1/4. Le cours des espagnols s'est soutenu par les achats pour compte belge.

Londres, 19 juillet (4 heures). — Notre bourse s'est tenue avec assez de fermeté, malgré les mauvaises nouvelles qui circulaient.

Puisque l'auguste assemblée nationale ne rompt point le silence de son comité diplomatique, et que la question de l'indépendance des Belges demeure ajournée indéfiniment, c'est à nous, journalistes, à nous efforcer de sauver au peuple français la tâche que Lafayette lui a imprimée par le succès de sa motion d'abandonner les Belges à la vengeance de leurs tyrans. C'est son négociateur Sémonville, qui, en préchant à Bruxelles prématurément la pure démocratie et la même doctrine qu'il persécutait ici chez les Jacobins, aidé du crédit de la maison d'Artemberg (1), a affaibli les forces du Congrès, et a fourvoyé le respectable Vandermersch et les Vonckistes. Aujourd'hui que les traites ont jeté le masque, il n'y a plus que deux partis dans le Brabant, les Autrichiens et les patriotes. C'est à nous, journalistes, à suppléer au décret que le Congrès belge sollicite en vain depuis si long-temps de l'assemblée nationale. C'est à nous à convoquer le ban et l'arrière-ban des patriotes dans les 83 départements, pour marcher au secours des Belges et des Liégeois, et combattre nos ennemis communs.

Suivent les articles d'un des derniers décrets du Congrès sur les avantages accordés aux nouvelles recrues, puis cet encouragement d'une assez singulière espèce: «vous aurez le plaisir de combattre pour la liberté, pour défendre des contrées fertiles, couvertes de villes florissantes, et pour mériter, dans les défilés de la guerre de Mars, la reconnaissance de femmes dont une multitude est ornée d'une chevelure de bacchantes, et de têtes taillées dans le roc.» Le grand-pénitencier Van Eupen vous donnera l'absolution générale.

Les Belges, disaient encore Desmoulins dans son 3<sup>e</sup> n<sup>o</sup> (2) comptent sur nous; leur espoir ne sera pas trompé. Laissons Lafayette saluer à droite et à gauche sur son cheval blanc, se promener en visite tantôt chez le roi, chez sa femme, et tantôt chez les soixante bataillons. Laissons notre Washington se donner mille mouvements pour former au roi une maison militaire. Qu'il couvre de gloire sa préfecture militaire, en s'opposant à ce qu'on ouvre dans l'assemblée nationale la lettre du Congrès belge, tandis qu'elle admettait à sa séance les députés de Liège et ceux d'Avignon; pour nous qui n'avons point l'honneur, comme M. Lafayette, d'avoir fait la révolution d'Amérique et celle de France, ne dédaignons pas cette révolution belge, trop chétive apparemment pour être digne des regards de notre préfet du prétoire. Au lieu de nous enrôler comme domestiques, soldats, souteneurs de la femme

du roi, ce que nous avons à faire est de marcher contre son frère, le tyran des Belges... Les Français ont raillé la simplicité des Belges, ils regardent les Belges comme les Grecs faisaient des Bœtiens (1); mais les Français qui se piquent de tant de jugement, en auraient-ils si peu que de ne pas voir que l'Autrichien est le plus grand ennemi de leur constitution?... Les Belges sont, si l'on veut, des Bœtiens, des Adiriatins, mais ce sont des Grecs, puisqu'ils sont libres. Laissons-nous égarer des patriotes et nos frères?... D'ailleurs le peuple français ne peut, sans se diffamer dans l'Europe, abandonner au fil de l'épée des Autrichiens, un peuple qui n'a fait qu'user des droits que lui donne une constitution dont le peuple français est garant. Par le traité d'Utrecht, la France a garanti le pacte inaugural, la grande charte des Brabançons. Et que porte cette grande charte? Que dans le cas d'infraction de ses articles, le souverain serait déchu de plein droit, et le peuple libre de choisir d'autres gouverneurs. Le pacte a été violé. Les Belges ont donc pu choisir, en vertu de leur constitution, qu'ils ont voulu pour souverain. Ils l'ont fait; ils ont choisi le Congrès et les représentants du peuple pour leurs souverains. Ils n'ont fait en cela que suivre leur constitution. Le peuple français est garant de cette constitution. Donc il se doit à lui-même de la maintenir. Lorsque je fis ce raisonnement dans la tribune des Jacobins, je ne vois pas pourquoi il s'est élevé des murmures, si ce n'est parce qu'il y avait dans cette société nombre des Vonckistes soi-disant patriotes; mais quels patriotes que ces Brabançons, qu'on assure vivre ici de six mille florins par mois qu'il en coûte à Léopold pour les y entretenir! Je ne m'étonne pas des murmures de ces pensionnaires autrichiens. Murrer n'est pas répondre, et je défie Mirabeau lui-même de réfuter la proposition que j'avance.

Lorsque la France était garante du traité aussi bien que l'Angleterre et la Hollande, pourquoi cette injure à la nation française, de n'avoir pas appelé ses représentants au congrès de La Haye? Pourquoi le comité diplomatique a-t-il formé les yeux sur cette prétention injurieuse? Est-ce ainsi que l'assemblée nationale sait représenter la majesté du peuple français? Sans doute ce peuple est appelé aujourd'hui à une autre sorte de gloire, et il dédaigne cette misérable ambition qu'eurent autrefois les despotes, d'influencer les cabinets de l'Europe, et de dominer dans les diètes du corps diplomatique. Cependant il ne laissera pas, dans sa liberté, ternir l'éclat du non français qu'il a su illustrer dans son esclavage; il ne souffrira pas qu'on méprise des traités dont il est

(1) Le prince Auguste d'Artemberg, comte de la Marck, était en effet un des chefs du parti démocratique.

(2) Novembre 1790.

solidés 91 1/8 à 1/4; Belges 103 1/4, hollandais 2 1/2 p. c. 56 1/8 à 56, 5 p. c. 103 7/8 à 5/8; espagnols active comptant 39 à 41 3/4 à 38 3/4, au 29 courant 39 1/4 à 39 1/2 à 38 3/4, 39 à 38 3/4, passive 12 à 14, différée 16 3/4 à 17; portugais 5 p. c. 79 3/4 à 80, 3 p. c. 50 à 49 3/4, Scrip. prime. 1 à 1/8 p. c.; Brésiliens 87 1/2 à 88.

Un préjugé déjà fort arriéré avait laissé croire jusqu'à la démonstration contraire, que la multiplication des moyens mécaniques de production conduisait des bras à l'oisiveté. Chaque année, le nombre des machines va toujours en augmentant; chaque année aussi les cultivateurs se plaignent de la rareté des travailleurs, le taux des gages a doublé. Voici un fait qui prouve ces vérités:

On nous mande de différents points, que jamais les ouvriers n'ont été plus rares. Non seulement les salaires sont, dit un de nos correspondans de Paris, augmentés dans une forte proportion (plus du tiers), mais même on ne peut pas en payant trouver à se faire servir. Ce défaut de bras donne des inquiétudes pour la rentrée de la moisson prochaine. Un cultivateur des environs de Paris a fait venir chez lui des Belges, auxquels il donne 2-50 par jour au lieu de 1-75 qu'il leur donnait l'année dernière. Ne pourrait-on pas, nous écrit un cultivateur, obtenir du gouvernement qu'il autorisât un ou deux bataillons par régiment à prêter volontairement main forte aux travaux de la récolte.

M. Caluwaert, architecte et maître maçon à Londerzeel, qui est chargé des travaux d'agrandissement de l'église de Ramsdonck, a entrepris non-seulement de redresser, comme le portait le marché, la flèche de la tour, haute de 38 mètres et hors de son aplomb de 12 mètres 15 centimètres, faute d'une base solide, mais encore de l'enlever, avec toute la maçonnerie dont le poids est incalculable. C'est ce que cet habile architecte vient de faire, le 12 juillet dernier, sous sa responsabilité, au moyen de vis et autres machines, sans qu'il en soit résulté aucun accident, au grand étonnement de quelques centaines de personnes accourues pour voir lever cette masse énorme, et à la satisfaction de tous les habitans. M. Spaak, architecte du gouvernement, ayant inspecté le lendemain les travaux, a adressé à M. Caluwaert les éloges les plus flatteurs.

M. de Muelenaere est toujours en congé à Bruges; il paraît que l'état de sa santé ne lui permettra pas de revenir de si tôt à Bruxelles.

Un petit commissionnaire s'est enfui avec un sac de cuir que lui avait confié un voyageur à l'arrivée d'Anvers par le chemin de fer. On n'a pas retrouvée voleur précoc.

La trop fameuse Ninave-Lassave vient d'arriver à Gand. Une cabaretière de cette ville prévient le public qu'elle est à voir tous les jours à partir du 16 juillet.

LIÈGE, LE 22 JUILLET.

INTERETS MUNICIPAUX.

Depuis quelque temps, le ministère nous semble fort mal inspiré dans ses rapports avec la ville de Liège. Toutefois nous ne voulons pas voir dans sa conduite une sorte d'hostilité envers nous, cela serait trop grave. Certes, un ministre qui montrerait du mauvais vouloir à toute une population, et qui l'envelopperait dans les ressentiments, bien ou mal fondés qu'il pourrait avoir contre quelques-uns de ses magistrats, trahirait ses devoirs envers la couronne comme envers le pays. Mais nous le répétons, nous ne pensons pas que le ministère veuille nous montrer même de la mauvaise volonté. M. de Theux, il faut le reconnaître avec franchise, est un ami de l'indépendance du pays, et il est trop éclairé pour se laisser aller à de pareils sentimens. Il vaut mieux attribuer nos griefs, au caractère de prudence, peut-être un peu timide, qui distingue M. le ministre de l'intérieur. Plus enfin, les objets qui concernent notre ville ne sont point les seuls qu'il ait à traiter. Nous reprochons donc seulement à M. le ministre de ne point sentir que les affaires liégeoises, dans les circonstances actuelles, ont une importance plus grande que dans d'autres temps: il ne faut point se dissimuler que toutes revêtent, aujourd'hui, une sorte de caractère politique, et c'est pour n'avoir pas bien compris sa position vis-à-vis de notre ville que nous disons que le ministère est mal inspiré. Si le ministère était en effet pénétré de sa position, l'appro-

du roi, ce que nous avons à faire est de marcher contre son frère, le tyran des Belges... Les Français ont raillé la simplicité des Belges, ils regardent les Belges comme les Grecs faisaient des Bœtiens (1); mais les Français qui se piquent de tant de jugement, en auraient-ils si peu que de ne pas voir que l'Autrichien est le plus grand ennemi de leur constitution?... Les Belges sont, si l'on veut, des Bœtiens, des Adiriatins, mais ce sont des Grecs, puisqu'ils sont libres. Laissons-nous égarer des patriotes et nos frères?... D'ailleurs le peuple français ne peut, sans se diffamer dans l'Europe, abandonner au fil de l'épée des Autrichiens, un peuple qui n'a fait qu'user des droits que lui donne une constitution dont le peuple français est garant. Par le traité d'Utrecht, la France a garanti le pacte inaugural, la grande charte des Brabançons. Et que porte cette grande charte? Que dans le cas d'infraction de ses articles, le souverain serait déchu de plein droit, et le peuple libre de choisir d'autres gouverneurs. Le pacte a été violé. Les Belges ont donc pu choisir, en vertu de leur constitution, qu'ils ont voulu pour souverain. Ils l'ont fait; ils ont choisi le Congrès et les représentants du peuple pour leurs souverains. Ils n'ont fait en cela que suivre leur constitution. Le peuple français est garant de cette constitution. Donc il se doit à lui-même de la maintenir. Lorsque je fis ce raisonnement dans la tribune des Jacobins, je ne vois pas pourquoi il s'est élevé des murmures, si ce n'est parce qu'il y avait dans cette société nombre des Vonckistes soi-disant patriotes; mais quels patriotes que ces Brabançons, qu'on assure vivre ici de six mille florins par mois qu'il en coûte à Léopold pour les y entretenir! Je ne m'étonne pas des murmures de ces pensionnaires autrichiens. Murrer n'est pas répondre, et je défie Mirabeau lui-même de réfuter la proposition que j'avance.

Lorsque la France était garante du traité aussi bien que l'Angleterre et la Hollande, pourquoi cette injure à la nation française, de n'avoir pas appelé ses représentants au congrès de La Haye? Pourquoi le comité diplomatique a-t-il formé les yeux sur cette prétention injurieuse? Est-ce ainsi que l'assemblée nationale sait représenter la majesté du peuple français? Sans doute ce peuple est appelé aujourd'hui à une autre sorte de gloire, et il dédaigne cette misérable ambition qu'eurent autrefois les despotes, d'influencer les cabinets de l'Europe, et de dominer dans les diètes du corps diplomatique. Cependant il ne laissera pas, dans sa liberté, ternir l'éclat du non français qu'il a su illustrer dans son esclavage; il ne souffrira pas qu'on méprise des traités dont il est

garant envers une nation coupable seulement d'avoir imité, quoiqu'imparfaitement, son exemple... Il faut que le journal de M. Gorsas soit répandu dans le Brabant, et que d'après un n<sup>o</sup> de son journal les Belges aient cru que Mirabeau, ami intime et déclaré de M. de la Marck, avait reçu 100,000 écus du comte de Mercy, puisqu'il a été délégué par des patriotes brabançons de couvrir les enchères de l'ambassadeur d'Autriche, et d'offrir à Mirabeau 200,000 florins. J'ai refusé de faire une pareille proposition à Saint Mirabeau, et je le plains de voir sa gloire ternie par de pareils soupçons... Au demeurant je n'accuse point ici Mirabeau; je raconte seulement les faits;... je lui dois même ce témoignage que je l'ai vu refuser de fortes sommes pour soutenir une bonne cause, ce qui est une grande présomption de sainteté. Il a démenti aux Jacobins le fait des 100,000 écus consignés dans Gorsas. Il se présente une occasion de le démentir encore mieux dans l'assemblée nationale, c'est de prouver aux Belges qu'il n'est pas besoin de florins, ni à des patriotes pour écouter les conseils de l'humanité et secourir des patriotes, ni à des Français pour écouter ceux de la loyauté française et faire respecter un pacte dont ils sont garans; ni au comité diplomatique pour écouter ceux de la saine politique et ne pas fortifier nos ennemis de 20,000 fusils et de 180,000 pièces de canon... Quelques jours après, dans son 57<sup>e</sup> n<sup>o</sup> (1), le même écrivain déplore l'issue de la révolution liégeoise.

La liberté du peuple liégeois, dit-il, n'a pas survécu long-temps à celle des Belges leurs voisins, et il était impossible que les trois cours traitresses s'arrêtassent en si beau chemin. Est-ce qu'un peuple pourrait s'élever à la liberté si près des trônes sans leur porter ombrage? En partant pour une expédition, l'armée d'Athènes faisait serment de ne reconnaître des bornes à l'Atique qu'au delà des blis, des orges, des vignes et des oliviers. Il semble qu'il existe de même entre les rois un serment de ne reconnaître de bornes au despotisme qu'au-delà de la terre cultivée, et de ne pas laisser à la liberté un asyle où elle puisse mettre le pied. A peine peut-elle soutenir la pensée qu'elle existe au-delà des mers, et l'Amérique septentrionale leur paraît encore un fâcheux voisinage.

(1) Quelque ignoble qu'ait été le rôle joué par Schoenfeld dans la révolution belge, il n'est pas probable qu'il en ait été payé autrement que par la faveur de son souverain, le roi de Prusse.

(1) On voit que le reproche n'est pas d'hier.

batton de la nomination de M. Vielvoye, directeur de notre académie de peinture, se ferait-elle aussi long temps attendre? Le ministère ne craint-il pas d'entendre dire qu'il veut user ici de son pouvoir contre la régence qui a nommé M. Vielvoye? cela serait bien étroit, bien mesquin. Et serait-il juste d'ailleurs de retarder l'organisation d'une institution vivement désirée parmi nous, par la raison que le directeur a été nommé par des hommes contre lesquels on aurait des ressentiments? — Nous ne disons pas, encore un coup, qu'il en soit ainsi; mais c'est une accusation que d'autres ne manqueront point de formuler, et c'est là ce qu'il fallait éviter.

On sait que le plan de la régularisation de la Place de l'Université, et celui d'un bâtiment à construire pour notre Conservatoire de Musique, sont soumis, en ce moment même, à l'approbation de M. le ministre de l'intérieur. L'approbation de ces deux plans qui se lient l'un à l'autre, est encore une affaire urgente. Le bail du local occupé aujourd'hui par le Conservatoire, expire dans le courant de l'année prochaine; il est donc évident que si le ministre ne s'empresse point de prendre une décision, il deviendra impossible de construire le nouvel édifice avant l'expiration du bail dont nous venons de parler. On dit que dans ce cas, il faudra fermer le Conservatoire, et qu'on lui fera ainsi un tort irréparable. Bien des gens ne pourraient-ils point dire, à cette occasion, que le ministère a laissé ruiner l'année des plus populaires de nos institutions pour punir la ville de ses élections communales? — Nous espérons bien toutefois que l'administration fera preuve d'une sage prévoyance et ne donnera point lieu ici à de semblables commentaires.

Le refus du subside qu'a essayé la société pour l'encouragement des beaux-arts, est nous devons le dire, une véritable faute. Si nous sommes bien informés, ce subside avait été accordé à plusieurs autres villes qui ont ouvert des expositions de tableaux. Ici, qu'on le remarque, ce n'était pas même l'administration municipale, qui demandait ce même subside, c'était une association particulière. On a ainsi donné lieu à beaucoup de fautes réflexions. — Cette affaire n'est point terminée, et nous nous en félicitons, puisqu'il est encore possible de réparer la faute qu'on a commise.

Nous parlerons prochainement de l'importante affaire du chemin de fer.

On lit dans le Journal de Verviers :

Le 19 de ce mois, à 11 heures du matin, un violent incendie a éclaté dans la commune de Wanne, canton de Stavlot, dans une habitation occupée par le propriétaire sieur J.-G. Gerrion, consistant en corps de logis, trois étables, une grange, un fournil et autres petits bâtimens contigus, construits en pierres et couverts en chaume. Les bâtimens ont été entièrement dévorés par les flammes, ainsi que le mobilier, les vêtements des personnes de la maison, 60 setiers de seigle, 50 d'avoine, 4 à 500 livres de lard et jambon, une bourse, renfermée dans un coffre en bois, contenant 17 à 1800 francs, 18 charrettes de fûtiers, deux chariots, et tous les attirails de labour; enfin, du bois de construction préparé pour la bâtisse d'une maison, des ardoises pour la couvrir pour une somme de 400 francs, trois porcs et un veau.

Les causes de ce déplorable événement ne sont pas bien connues. On croit que le feu a pris dans la chaminée, où il y avait sans doute quelque pièce de bois, et s'est ensuite communiqué à la toiture.

La perte est évaluée approximativement à 14000 francs. Les bâtimens seuls sont assurés par la Société du Lion Belgique, à Liège pour une somme de 6,000 francs.

Le correspondant de Hollande de la Gazette d'Augsbourg fait remarquer que des renforts ne cessent d'être embarqués pour Batavia, tandis que jamais les journaux n'annoncent de retours. On se rappelle les 7 malheureux Belges qui n'ont été congédiés qu'à moitié épuisés par les maladies, au point que 4 seulement sont venus en vie dans leur

garant envers une nation coupable seulement d'avoir imité, quoiqu'imparfaitement, son exemple... Il faut que le journal de M. Gorsas soit répandu dans le Brabant, et que d'après un n<sup>o</sup> de son journal les Belges aient cru que Mirabeau, ami intime et déclaré de M. de la Marck, avait reçu 100,000 écus du comte de Mercy, puisqu'il a été délégué par des patriotes brabançons de couvrir les enchères de l'ambassadeur d'Autriche, et d'offrir à Mirabeau 200,000 florins. J'ai refusé de faire une pareille proposition à Saint Mirabeau, et je le plains de voir sa gloire ternie par de pareils soupçons... Au demeurant je n'accuse point ici Mirabeau; je raconte seulement les faits;... je lui dois même ce témoignage que je l'ai vu refuser de fortes sommes pour soutenir une bonne cause, ce qui est une grande présomption de sainteté. Il a démenti aux Jacobins le fait des 100,000 écus consignés dans Gorsas. Il se présente une occasion de le démentir encore mieux dans l'assemblée nationale, c'est de prouver aux Belges qu'il n'est pas besoin de florins, ni à des patriotes pour écouter les conseils de l'humanité et secourir des patriotes, ni à des Français pour écouter ceux de la loyauté française et faire respecter un pacte dont ils sont garans; ni au comité diplomatique pour écouter ceux de la saine politique et ne pas fortifier nos ennemis de 20,000 fusils et de 180,000 pièces de canon... Quelques jours après, dans son 57<sup>e</sup> n<sup>o</sup> (1), le même écrivain déplore l'issue de la révolution liégeoise.

La liberté du peuple liégeois, dit-il, n'a pas survécu long-temps à celle des Belges leurs voisins, et il était impossible que les trois cours traitresses s'arrêtassent en si beau chemin. Est-ce qu'un peuple pourrait s'élever à la liberté si près des trônes sans leur porter ombrage? En partant pour une expédition, l'armée d'Athènes faisait serment de ne reconnaître des bornes à l'Atique qu'au delà des blis, des orges, des vignes et des oliviers. Il semble qu'il existe de même entre les rois un serment de ne reconnaître de bornes au despotisme qu'au-delà de la terre cultivée, et de ne pas laisser à la liberté un asyle où elle puisse mettre le pied. A peine peut-elle soutenir la pensée qu'elle existe au-delà des mers, et l'Amérique septentrionale leur paraît encore un fâcheux voisinage.

Après avoir reconquis les provinces belgiques par la trahison, et avec notre argent qui lui a ouvert les portes de Bruxelles et de hauché les généraux du congrès (témoins les 70,000 louis que Schœn-

(1) Quelque ignoble qu'ait été le rôle joué par Schoenfeld dans la révolution belge, il n'est pas probable qu'il en ait été payé autrement que par la faveur de son souverain, le roi de Prusse.

(1) On voit que le reproche n'est pas d'hier.

patrie. Encore l'un d'eux est-il devenu fou par suite des mauvais traitements.

Le Moniteur du 21 publie le cahier des charges pour la fourniture de 17 millions de kilog. de charbon de terre en roches, qui sera adjugée à Paris, le 16 août prochain, pour les paquebots à vapeur du service de la Méditerranée, fourniture à effectuer aux ports de Marseille, de Malte, de Syra, de Smyrne et d'Alexandrie (Egypte).

On a pu lire dans un des derniers numéros de ce journal l'annonce d'une demande en concession de mine de sel gemme et de sources salées, faite par M. le docteur Biver, demeurant à Hollerich, agissant au nom d'une société établie à Bruxelles. Cette concession embrasse tout le terrain situé entre la frontière française et les routes de Longwy à Arlon, d'Arlon à Luxembourg et de Luxembourg à Thionville. Le succès paraît certain; on sait où est la mine ou la source; l'exploitation pourra se faire incessamment et le Luxembourg sera doté d'une industrie nouvelle, cause inépuisable de bien-être et de richesses. (Journal d'Arlon.)

Une nouvelle brigade de gendarmerie est instituée à Landen (province de Liège), et provisoirement logée à Hanout, en attendant qu'un bâtiment convenable soit disponible à Landen.

Aux derniers marchés de Contrain et de Roulers, les faibles ont encore un peu fléchi et sont restées de 57 fl. à 57 et 1/2.

L'habile mécanicien Hofer, de Munich, a inventé une machine au moyen de laquelle on peut filer des fils nombreux sans aucun secours de mains d'hommes; il suffit de poser dessus le lin sérancé. On sait que Napoléon avait fixé un prix d'un million de francs pour cette invention; il y a plusieurs années que les Anglais avaient aussi promis 70,000 fr. à l'inventeur.

Des expériences viennent d'être faites dans le Canada, pour apprécier l'observation que, en changeant de semences, il est préférable de choisir des grains récoltés dans une latitude plus septentrionale.

On écrit d'Anvers, le 19 juillet:

Hier, un des employés de l'administration du Rail way en voulant devancer une locomotive, a eu les pieds engagés sous les roues de cette lourde machine. On dit néanmoins qu'il en sera quitte pour quelques blessures peu graves.

On écrit de la Haye, que S. A. R. le prince d'Orange accompagné de ses deux fils aînés, y est arrivé le 18 du courant. La princesse d'Orange accompagnée de sa fille et de son troisième fils est allée à la rencontre de son époux. On dit que le prince d'Orange partira dans peu de jours pour le camp de Reyen, afin d'être présent aux grandes manœuvres.

On lit dans le Journal de Chalons, du 16 juillet:

Ce matin, à cinq heures et quelques minutes, 28 pigeons-messagers ou pigeons-télégraphes ont été lancés à Chalons pour Liège. Il est parié une somme de 32,000 frs. qu'ils seraient arrivés à leur destination aujourd'hui à 4 heures après midi. Tous ont pris ce matin la direction du nord avec une rapidité de bon augure; deux ou trois cependant ont paru hésiter et se sont arrêtés un instant sur les toits. Ils ont bientôt suivi leurs compagnons de voyage.

On écrit de Brunswick, 28 juin: On vient de découvrir un trésor en faisant des réparations dans l'église St Martin; il consiste en un grand nombre de chasubles richement brodées en or et en perles véritables, et en ornements d'autel; le tout était placé dans une armoire bien cachée et sans ouverture. Ces objets ont plus de 300 ans et prouvent qu'à cette époque on brodait déjà avec des points en croix.

Le public de Moscou se porte en foule dans une boutique nouvellement établie, dont le succès est basé sur l'exploitation du dégoût qu'ont généralement les gens du monde pour les objets de luxe qu'ils ont déjà possédés quelques temps. Rien ne se vend, tout s'échange dans cet établissement, depuis un cigare jusqu'au plus riche écrivain.

feld (1), dit-on, a emporté). Léopold, afin de tenir ses brigands en haleine jusqu'au printemps, ou on les flatta du pillage de la France, a versé 7000 hommes dans le pays de Liège, et va rendre, au premier jour, au celissime évêque sa mitre royale. La Prusse avait d'abord encouragé les Liégeois par une protection déclarée; elle s'était mêlée de leurs affaires, jusqu'à prendre la peine de composer elle-même leur manifeste, elle avait soumis au tribunal de l'Europe entière l'exposé de leur révolution, et prouvé la justice de leur cause. De son côté, Léopold s'était montré jaloux uniquement de recouvrer la tendresse des Belges; mais persuadé, comme il l'assure dans son manifeste, que l'amour des peuples est le plus solide de tous les trônes et la véritable gloire des rois, et non content d'avoir regardé le cœur des habitants de Gand et de Bruxelles, il veut encore se faire aimer des Liégeois, et, en sa qualité de chef de l'Empire, il vient d'accepter avec joie la commission que lui a déléguée la chambre de Wetzlar...

Ici les doléances, les expressions d'attachement ne sont pas accompagnées de récriminations. La sympathie était très-vive à Paris pour la révolution liégeoise qui n'avait pas montré cette tenace religiosité dont j'ai parlé précédemment. Les idées françaises avaient aussi trouvé dans la petite France de Liège, comme d'habitude l'appeler un écrivain moderne (2), beaucoup plus de partisans que dans le reste de la Belgique. Puis, ne s'agissait-il pas d'une insurrection contre un évêque?

Prudhomme dans son journal, quoique plus concis et plus grave que son confrère Desmoulin, n'en déplore pas moins avec amertume le funeste dénouement de la révolution belge. Son 73<sup>e</sup> n<sup>o</sup> (3) contient un article intitulé: de l'état actuel des affaires des Belges, dont j'extrais ce qui suit:

La Belgique, longtemps déchirée par les factions, va être le théâtre d'une guerre de courte durée, sans doute, mais dont l'issue doit être instructive pour les peuples. Léopold avait préparé à Reichenbach la ruine des Belges; la Prusse qui les avait flattés longtemps de l'espérance de sa protection, les a sacrifiés indignement à ce prince, qui a fait précéder de son manifeste l'armée qu'il envoyait pour les conquérir... Ainsi, les malheureux Belges vont reprendre leurs fers, et la liberté n'aura brillé un instant sur leur horizon, que pour s'en velier à jamais dans les ténèbres de l'esclavage. Il est triste pour un écrivain patriote d'avoir à rendre compte de pareils événements.

(1) Décembre 1790.  
(2) Michelet, dans son histoire de France.  
(3) Du 4 décembre 1790.

d'abord dans une salle somptueusement décorée où des estimateurs très élégants fixent le prix des objets qui leur sont présentés par le public. Les articles sont déposés et leur valeur notée. De là, on est introduit dans une longue suite de magasins remplis de tout ce que le luxe le plus recherché et le confortable le plus exigeant peuvent désirer. Chaque objet y a son prix fixé, et le visiteur a le droit de choisir un article dont la valeur équivalant à celui qu'il a déposé en entrant. Si le prix de l'article dont il fait choix surpasse en valeur celui qu'il a fait taxer, il n'a pas le droit d'en offrir un autre en échange pour compléter la valeur, mais il est obligé de payer l'excédant au comptant. Si l'objet choisi est d'un prix moindre que celui que l'acheteur offre en échange, l'excédant lui est payé en marchandises.

\*\* Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la dernière partie du feuilleton que nous publions aujourd'hui. Elle renferme une appréciation de la Révolution Brabançonne d'autant plus intéressante qu'elle est due à la plume d'un homme qui a joué un rôle grand et terrible dans les événements dont la France a été le théâtre, vers la fin du siècle dernier. Les Liégeois y trouveront des échantillons de l'éloquence des clubs français où se débattait la question de l'indépendance de leur pays.

Le Journal de Liège publie la lettre suivante:

Monsieur, vous reproduisez dans votre journal d'hier un article sur nos élections communales, extrait de l'Observateur, journal de Bruxelles, dans lequel il est dit que le bourgmestre, les échevins et conseillers de régence actuels, sauf un seul (M. Bayet) qui avait accepté la candidature du parti anti-libéral ont été réélus.

Il m'importe, M. le rédacteur, que la vérité soit connue; le fait rapporté par l'Observateur est faux; je n'ai recherché, accepté, ni refusé le patronage d'aucun parti, ni d'aucun journal.

Les élections étant à mes yeux une espèce de contrôle que les électeurs exercent sur la conduite politique des hommes qu'ils ont chargés de représenter leurs intérêts, j'ai cru devoir rester étranger à des réunions où j'étais en cause.

Toutefois je m'y serais rendu, si MM. les électeurs, réunis en assemblée préparatoire, avaient dû examiner les votes et la conduite suivie par les conseillers sortants, pour donner toutes les explications désirables sur les votes où j'ai été en dissidence avec la majorité de mes collègues; mais rien de tout cela ne devait être fait.

Dans une pareille occurrence, la conduite que j'ai tenue m'était commandée par ma dignité personnelle, les opinions modérées que je professe et les fonctions que je remplis dans la magistrature.

Je suis, etc. B. BAYET.

Liège, le 21 juillet.

SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Assemblée générale.

MM. les souscripteurs sont invités à se réunir dimanche prochain, 24 du courant, à 11 heures du matin, à la salle de la Société d'Emulation, pour entendre le rapport des travaux du conseil, et procéder à son renouvellement.

Liège, le 18 juillet 1836.

Le président, DEWANDRE.

Le secrétaire, Auguste VISSCHERS.

AVIS.

Les bourgmestre et échevins de la ville de Liège invitent le nommé Dallemagne, Thomas-Joseph, né à Liège le 1<sup>er</sup> octobre 1790, fils de Thomas et de Frédéric, Elisabeth, ayant remplacé le sieur Talma, Jean-Nicolas, milicien de 1826 de la commune de Baelen, à l'armée de réserve, à se présenter le plus tôt possible au bureau militaire à l'hôtel de ville, pour affaire administrative qui l'intéresse à lui communiquer.

Liège, le 18 juillet 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Les bourgmestre et échevins informent les contribuables, que les patentes du second trimestre de cette année sont déposées au bureau des répartiteurs à l'hôtel de ville, où l'on peut les retirer depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

Ils invitent en même temps les contribuables qui n'ont pas encore retiré leurs patentes pour l'exercice courant, à se présenter à cet effet audit bureau avant le 1<sup>er</sup> août prochain, terme de rigueur fixé pour le retrait desdites patentes.

A l'hôtel de ville, le 18 juillet 1836.

Citoyens, c'est une grande leçon pour les peuples qui aspirent à la liberté, que la conduite des Belges. Ce qui les a perdus, c'est leur aveugle confiance dans les rois et dans leurs ministres. Au lieu de n'avoir d'espoir que dans leur propre vertu, ils ont recherché l'alliance des cours, et comme ils devaient bien s'y attendre, ils ont été indignement joués. Les trois maisons de Hanovre, de Brandebourg et d'Orange ne se sont mêlées de leur querelle que pour se donner de l'importance et pour avoir le plaisir de traher Léopold. Ennemis de la liberté par goût et par principes, les ministres de ces trois puissances étaient trop instruits par l'exemple de la France protectrice de l'indépendance américaine, pour donner dans le même piège à l'occasion de la Belgique.

Nous déclarons, dit encore le même journaliste dans son 76<sup>e</sup> n<sup>o</sup> (1), que le sort des Belges, loin de nous décourager, nous rend plus chère encore l'indépendance qu'ils ont si mal défendue. Nous leur devons le secours de nos armes; nous leur devons du moins l'exemple de la fermeté, et peut-être n'attendent-ils, dans le calme de leur soumission, que le moment de se joindre à nous. Nous déclarons qu'on ne nous enlèvera pas la plus petite parcelle de notre territoire, avant qu'elle n'ait été rougie de tout notre sang... Nous jurons de donner une leçon dans la personne du premier contre-révolutionnaire couronné ou de son principal agent, telle qu'il ne s'en trouvera pas un second tenté de se mesurer avec une nation généreuse par caractère, mais incapable de pardonner le plus léger attentat contre la liberté, son idole. Le sang des rois est le plus agréable aux yeux de cette divinité (2).

Cette hostilité de la presse républicaine, les relations des démocrates français avec ceux de la Belgique, alarmant avec raison le gouvernement autrichien, et devant exercer une grande influence sur la tranquillité de notre pays. Une lettre, écrite le 31 décembre au prince de Kaunitz par le président Crumpin, contient, sur les mérites de ce qu'on était convenu d'appeler la propagande, un passage assez curieux; le voici: « Si on doit ajouter quelque foi aux assertions d'un comte de Ricé, colonel au service de France, membre du club des Jacobins, et zéléateur de la nouvelle organisation française, avec qui j'ai eu différents entre-

(1) Du 25 décembre 1790.

(2) Il convient de savoir que Prudhomme avait proposé la formation d'une légion de tyrannicides qui devaient prendre pour modèles les émissaires du Vieil de la Montagne, et que Desmoulin, qui n'était sans doute pas un modéré, avait ridiculisé cette atroce idée.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 21 JUILLET.

Mariages, 41 savoir: entre Michel Joseph Pochet, domestique, à Namur, et Eldonore Josephine Coursel, domestique, rue Agimont. — Nicolas Baiwir, couvreur, à Beyne-Heusay, et Lambertine Josephine Wolff, sans profession, rue des Prémontrés. — Jean Ferdinand Marie Forir, ébéniste, à Liège, et Marie Josephine Dheur, sans profession, faubourg St. Gilles, veuve de Dieudonné Postula. — Jacques Van Battel maréchal ferrant au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie, en garnison en cette ville, et Thérèse Scholtenins, couturière, domiciliée à Mactricht. — Jean François Joiris, maréchal-de-logis au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie, en garnison en cette ville, et Marie Elisabeth Vandereycken lingère, domiciliée à Hasselt. — Jean Henri Maréchal, domestique, place St. Pierre, et Marie Barbe Dubois, domestique, rue Porte St. Léonard. — Gilles Joseph Closon, tailleur, rue de Lange, et Marie Jeanne Marck, couturière, rue du Champion. — Jean Joseph Corombelle, journalier, rue Féronstrée, et Catherine Claire Sobet, sans profession, rue des Ecoles. — Pierre Joseph Etienne Bottin, derrière l'Hôtel-de-Ville, veuf de M. A. P. Dehasse, et Marie Catherine Hubertine Gillissen, marchande, rue Féronstrée, veuve de G. J. P. Clerbois. — Pierre Joseph Labaye, menuisier, à Stembert, et Marie Henriette Gerlache, journalière, rue Matrognard. — Pierre Joseph Gaudet, relieur, rue des Clarisses, et Marie Catherine Daubin, couturière, fond St-Servais.

Décès, 2 filles, 4 femme, savoir, Marie Barbe Warnier, âgée de 84 ans, sans profession, faubourg Ste-Marguerite, veuve en secondes noces de Lambert Nolens.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BAL CHAMPÊTRE

Le 24 et 25 courant, AU PETIT SANS SOUCI, SUR AVROY, Mardi, CONCERT suivi d'une partie de DANSE, ainsi que jeudi; le 28 BAL.

ON DEMANDE

UNE CUISINIÈRE

Bien au fait de sa partie. S'adresser quai de la Sauvenière, n. 23, on dira pour qui c'est. 800

M<sup>me</sup> GILLON-NOSSANT

Rue du Pont-d'Ile, n. 32.

Vient de recevoir d'une MAISON DE PARIS, six à sept cents SCHALS, de différentes grandeurs, parmi lesquels se trouvent quelques schals longs, en pure laine, Thibet et Cachemire. Cette maison cessant la fabrication de cet article, a donné ordre de vendre ces schals avec un rabais de 3/4, c'est à dire, bien au-dessous du prix de fabrique.

On trouve au même N<sup>o</sup>, beaucoup d'autres marchandises, telles que toiles imprimées, etc., qui vu la saison avancée, seront vendus au prix de facture.

JEUDI 28 juillet 1836, à 2 heures, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères,

D'UNE PIÈCE DE TERRE,

Située à VOTTEM au lieu dit fond de Rouwa

Contenant 21 perches 79 aunes.

S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 801

tiens, l'assemblée nationale évitera soigneusement tout ce qui pourrait donner de l'ombrage à l'empereur du côté des Pays Bas. Il convient que M. de Lafayette (de son chef, dit-il), a envoyé ici un M. de Sémonville pour répandre les principes français; il avoue que celui-ci n'a fait que des étourderies. Après lui, M. de Lafayette a envoyé dans les mêmes vues le colonel Dumouriez, déjà connu par d'anciennes intrigues avec le sieur Favier, secrétaire d'ambassade en Russie, puis employé dans les bureaux des affaires étrangères, mort disgracié et misérable il y a quelques années. Ce M. Dumouriez a voulu, dit-il, voler des propres ailes et devenir généralissime des troupes des insurgés. Ce n'était pas le compte de ceux qui avaient envoyé le soi-disant général Schoenfeld; il a été chassé. Après lui est venu, mais sans mission de M. de Lafayette, un M. Carra, enragé du premier ordre. Il a été le moins de la fin de la révolution, et s'en est allé déclamer à son club contre l'emploi des forces militaires et l'usurpation des souverains, etc. Quoique ce soit la morale du jour, il a été sifflé. A travers tout cela, il est aisé de remarquer que l'assemblée nationale, inquiète ou faisant semblant de l'être, sur les desseins pré-tendus de l'empereur, cherche à nous opposer un épouvantail sur nos frontières, attire à cet effet quelques émigrants, cajole Vandermersch, et nourrit l'inquiétude des uns et le fol espoir des autres; les Etats tremblent; ils n'ont pas le courage de se rapprocher du gouvernement; ils courent à leur perte ou au moins ils se livrent de plus en plus à l'horreur du parti démocratique, on pourrait dire du public; et sous le voile du mécontentement contre les aristocrates, les maximes démocratiques germent, gagnent des provinces entières. Le Limbourg en est tellement imbu qu'il sera très-difficile d'y rétablir les Etats. Je ne puis assez revenir sur cette nouvelle source d'embarras...

Je n'oserais affirmer que le fait avancé par le comte de Ricé, au sujet de Dumouriez et de ses offres au Congrès, soit exact. Il est certain que l'esprit aventurier des Français en avait poussé plusieurs à se présenter de la sorte; ils eurent plus ou moins de succès selon la nature de leurs prétentions et la somme de leurs exigences. On vit même passer d'un parti à l'autre, témoin ce noble duc de la cour de Louis XVI, qui fut offert aux gouverneurs généraux à Bonn, le secours de son bras et celui de vingt-cinq gentilshommes ses compatriotes, après avoir pris semblable engagement en faveur de la révolution belge. Marie Christine, qui se défiait beaucoup de tout ce qui venait de France, le regarda comme un intrigant, le reçut fort mal, et refusa ses services. C'était agir avec prudence.

AD. BORNET.

GASINO.

LISTE DES LOTS HEUREUX

Qui seront tirés à la TOMBOLA du 28 juillet 1836, dernière de cette année.

- 1. Une Pendule... valeur, Francs, 185
2. Une demi Parure... 90
3. Une paire Vases... 76
4. Une Boite contenant 24 Couteaux de dessert... 76
5. Une table à ouvrage... 65
6. Deux tables à jeu... 64
7. Un service à Café... 60
8. Une grande Cuillère à soupe en argent... 59
9. Une Tabatière en argent... 40
10. Une douzaine Cuillères à Thé en argent... 39
11. Une demi douzaine Foulards... 36
12. Un nécessaire de Dame... 35
13. Une Cave à Liqueurs... 33
14. Un Écran... 33
15. Un nécessaire d'Hommes... 32
16. Un Cabaret... 30
17. Un Tapis de table... 30
18. Un Verre d'eau... 29
19. Une boîte à Gants avec 6 paires Gants Boivin... 25
20. Un parapluie... 24
21. Une Clef de montre... 22
22. Deux Corbeilles à fruit en cristal... 16
23. Une Ombrelle... 16
24. Une tasse à Bouillon... 16
25. Un panier à Thé en vermeil... 15
26. Deux Compotiers en cristal... 15
27. Une paire de Chandeliers plaqués... 14
28. Une Canne... 12
29. Un Dé en vermeil... 7
30. Un Tire Bouchon... 6

TOTAL 1200

31. Plus une Boite à Thé non réclamée à la Tombola du 19 juin dernier... 36

Le Secrétaire, J.-L. MOTTARD.

VENTE DÉFINITIVE.

Le 3 août 1836, à 10 heures du matin, en l'étude de M. BERTRAND, notaire, il sera procédé à la vente définitive...

DE DEUX MAISONS,

Situées à Liège,

SUR LES DEGRÉS DE St. PIERRE, N° 13 ET 14, Sur la mise à prix de 16,065 francs, y compris la surenchère et les charges. 794

ADJUDICATION.

Le jeudi 4 août 1836, 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix des cantons Est et Nord de la ville de Liège, sis rue derrière le Palais, il sera procédé par le ministère de M. BERTRAND, notaire à Liège, à la requête des héritiers de M. Ferdinand Ignace Joseph COLSON, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après, savoir :

- 1er. lot. — Une PETITE MAISON, avec jardin y attenant, et jouissant d'une charmante vue, située AU PÉRY, tenue à bail par M. Leconte, professeur.
2me. lot. UNE MAISON, située à Liège, rue Potière, n. 748, occupée par M. Plouette.
3me. lot. — Une autre MAISON attenant à la précédente, n. 749, détenue par M. Flesch.
4me. lot. — Une autre MAISON, située en cette ville, rue du Champion, n. 463, détenue par M. Guillaume.
5me. lot. — Les trois cinquièmes indivis d'une maison, située à Liège, rue St-Adalbert, n. 754, détenue par M. Romedenne, insituateur.
S'adresser audit M. BERTRAND, notaire. 793

VENTE D'IMMEUBLES.

Le lundi 1er août 1836, à dix heures du matin, chez le sieur Louis-SCHOENMAKERS, à la Grand'Routte, commune de St. André, à la requête des enfans MOOR, il sera vendu publiquement, par le ministère de M. FLECHET, notaire à Warsage, les immeubles ci-après détaillés, savoir :

- 1er. lot. — UNE MAISON, autres BATIMENS et dépendances, DEUX PRAIRIES et le JARDIN y attenant, situés dans la commune de Julemont.
2me. lot. — LE BOIS DE HIBROUX et LONG CROUSSEAU, avec 2 prairies, le tout situé dans la commune de St-André.
3me. lot. — DEUX PRAIRIES, situés au lieu dit : Dielles, même commune.
4me. lot. — UNE PRAIRIE de 39 perches 23 aunes, près la levée dite : Waide à Posse, même commune.
5me. lot. — UNE VIEILLE MAISON et bâtimens, un petit jardin, une petite prairie, la partie d'une ruelle et une prairie dite l'Enclos, commune de Julemont.
6me. lot. — UNE TERRE de 58 perches 84 aunes, dans la campagne de Mortroux, au lieu dit : Pireux, sous St-André.
Le tout de la superficie d'environ 7 bonniers 23 perches 84 aunes.
S'adresser audit notaire FLECHET, en son étude à Warsage, pour voir les conditions et les titres de propriété. 799

A VENDRE

Une FORTE CHARENTE, pouvant servir à conduire des pierres pour BATIR. S'adresser faubourg d'Amerscoeur, n° 59 bis. 715

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE. DEMANDE EN CONCESSION

MINES DE ROUILLE.

PLOMB, FER, GALAMINE ET SCHISTES ALUMINEUX.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 11 juillet 1836, sous le n° 1444 du répertoire particulier, la dame Marie-Joseph Franck, veuve de Jean-Pierre Chefnay, domiciliée à Liège, et MM. Louis comte de Henricourt, domicilié à Ramet, et François-Guillaume Arnold Chefnay, de Liège, ont demandé la concession de mines de houille, plomb, fer, galamine et schistes alumineux, gisant sous des terrains d'une étendue superficielle de 1081 hectares dépendans des communes de Ramet, Ehein et Clermont, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant à la rive droite de la Meuse au point de séparation des communes de Hermalle et Clermont près du hameau de Chaumont, on longe, en descendant la dite rive jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de la maison Jacques Sacré, située à Flemalle-Haute vis-à-vis l'île dite Rensoumet, sur les deux Tilleuls qui servaient anciennement de limites entre les communes de Ramet et Ivoy.

A l'Est, par cette ligne droite longue de 525 mètres jusqu'aux dits Tilleuls; de ce point par une 2e ligne droite longue de 542 mètres finissant à la maison de A. Beaufort, puis par une 3e ligne droite longue de 712 mètres tirée sur l'angle saillant et au Nord-Est du bois dit Pied-Vache et prolongée jusqu'à la grande route de Liège à Terwagne, prenant alors cette grande route et la continuant jusqu'aux limites séparatoires des communes de Ramet et de la Neuville en Condroz.

Au Sud et à l'Ouest, par ces limites en suivant la lisière du bois de St-Paul et le cours du ruisseau dit Fonds des Rys, jusqu'à la rencontre du territoire de la commune d'Ehein; de ce point suivant ledit ruisseau jusqu'à l'embouchure de celui venant du bois de Halledé; de là par une 4e ligne droite, longue de 805 mètres, aboutissant à l'angle Nord de la ferme de Nathing; puis par une 5e ligne droite, longue de 2280 mètres, finissant à la rive droite de la Meuse, près du hameau de Chaumont, à l'endroit où vient aboutir les limites des communes de Clermont et Hermalle, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers quinze centimes par hectare.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820;

Arrête :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy et des communes de Ramet, Ehein et Clermont, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4e mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 16 juillet 1836. Présens : Messieurs baron Vandesteelen, gouverneur président; Bellefroid; Waléry; baron de Lamberts; Colard Trouillet; et F. N. J. Warzee, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour exécution, conforme :

Le greffier des états de la province de Liège; F. N. J. WARZÉE. 798

MALADIE SECRÈTE, DARTRES

24 mille francs de récompense ont été votés au docteur OLLIVIER pour l'efficacité de ses agréables biscuits dépuratifs approuvés par l'Académie de médecine de Paris. DISTINGUEZ-LES, des palliatifs de MM. de St. Gervais, condamnés par les tribunaux et Albert qui a payé 300 francs un brevet illégal sans examen médical. Dépositaires à Liège, M. Albert; à NAMUR, M. Louys, pharmaciens. 618

SIROP JONHSON

Breveté pour guérir les palpitations, les toux, les rhumes, l'asthme et les catarrhes; il calme les nerfs; agit sur le sang sur les voies urinaires. — Dépôt dans les pharmacies de MM. : Décat, à Bruxelles; Froment, à Gand; Carette, à Tournay; Van Miert, à Mons; Louys, à Namur; Jonet, à Liège; Wanhal, à Louvain; Etienne, à Verviers. Pour toute la Hollande on peut s'adresser chez MM. Mouton et fils, pharmaciens à Lahaye. 618

RÉGENCE DE LIEGE. — AVIS.

Les bourgmestre et échevins invitent les porteurs des obligations numérotés 131, 132, 136, 172 et 173 dans l'emprunt pour les pillages de mars 1834, à se présenter au bureau du receveur de la ville avant le 25 de ce mois, à l'effet de recevoir les intérêts échus au 1er mai dernier. — Passé le délai ci-dessus ce paiement devra être postposé jusqu'après l'approbation du budget de 1837. Liège, le 19 juillet 1836.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 21 JUILLET.

Le brick belge Jean de Locquenghien, v. de Naples, ch. de 80 lasts souffre en vrac 22,000 douces; 30 sacs amandes; 60 sacs noisettes; 60 sacs savon, 200 caisses us de réglisse, une partie anis et diverses autres marchandises.

BOURSES.

PARIS, LE 20 JUILLET.

Table of stock market prices for Paris, July 20. Columns include Fonds Publics, Cours du jour (Ouvert, Fermé), and Cours précédent (Fermé). Items listed include 5% bonds, 3% bonds, and various government securities.

LONDRES, LE 19 JUILLET.

Table of stock market prices for London, July 19. Columns include various securities like 3% consolidated, Bel. em. 1832 C.D., and others.

AMSTERDAM, LE 20 JUILLET.

Table of stock market prices for Amsterdam, July 20. Columns include various securities like 5% bonds, 3% bonds, and others.

CHANGES. — ANVERS, LE 21 JUILLET.

Table of exchange rates for Anvers, July 21. Columns include Amsterdam, Rotterdam, Paris, and other locations.

Table of exchange rates for various locations including Belgium, Anvers, and others. Columns include location, rate, and other details.

On dit qu'il y a 1 pour cent de baisse à Paris et 1/8 de hausse à Londres.

Petite rue de la bourse, à 3 1/4 heures. Point de variation.

PLACE D'ANVERS, LE 21 JUILLET. VENTES. Sucres bruts, — 200 caisses Java blanc à fl. 25 1/2 pav. étr. Sucres raffinés, — 8,000 kilos lumps bon ordinaire à fl. 23. 8,000 à prix divers.

Café. — 150 balles Brésil à prix divers.

BRUXELLES, LE 21 JUILLET.

Table of stock market prices for Brussels, July 21. Columns include various securities like 5% bonds, 3% bonds, and others.

VIENNE, LE 12 JUILLET.

Métalliques, 404 3/4. — Actions de la banque, 1358 1/4. H. LIGNAC, Impr. du journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.